

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 22 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le samedi 22 juin à 9h30, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel PATEZ, Maire.

Présents :

- M. Michel PATEZ,
- Noël NEZ,
- Isabelle BAGUETTE,
- Nathalie CORNU,
- Pierre DELEVALLEZ,
- Nicole JUNG,
- Frédéric MENEAU,

Absents excusés :

- Philippe BRUNEAU, pouvoir donné à Frédéric MENEAU,
- Bruno DUBOT, pouvoir donné à Noël NEZ,
- Thomas FOUGEREUX,
- Lise LEROUX.

Date de convocation : 12 juin 2019

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.
Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.
Mme Nathalie CORNU est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 06 avril 2019

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 06 avril 2019.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Le procès-verbal de la séance du 06 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Informations :

SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) : La commune a reçu la visite d'un bureau d'étude délégué par SNA chargé de la mise en œuvre d'un nouveau SCoT. Sa mise en place interviendra après les élections municipales de 2020.

Ce nouveau SCoT ne devrait pas changer grand-chose à la situation de La Boissière dont le développement restera limité (un hectare et demi sur 10 ans). Les parcelles construites dans la forêt resteront en zone inconstructible. La commune disposera de plusieurs années pour se mettre en conformité avec le nouveau SCoT. Les anomalies relevées dans la carte communale nécessiteront une nouvelle révision. La mise en place d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) n'est pas envisagée.

Cosec : Bruno DUBOT et Noël NEZ ont assisté à une réunion portant sur les malfaçons constatées sur le gymnase. La partie adverse a soulevé un vice de procédure qui pourrait conduire à un rejet de la réclamation du Cosec.

Déchets : Un différend a opposé notre commune avec celle de Bretagnolles au sujet de déchets déposés par un habitant de la Boissière.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : Bruno DUBOT a participé à des ateliers organisés par SNA. Monsieur le Maire donne lecture de son rapport. La finalité de ces réunions est de construire avec tous les habitants de l'agglomération le

programme d'actions qui constituera le PCAET. Ce programme devra répondre à deux objectifs :

- réduire de 50% la consommation d'énergie du territoire à l'horizon 2040 et
- couvrir 100% de nos besoins énergétiques par des énergies renouvelables.

Dans l'esprit de réduire les déchets verts, l'acquisition par la mairie d'un broyeur thermique pourrait être une idée intéressante. Ce sujet sera de nouveau évoqué lors d'un prochain conseil.

Bouche à incendie : Le Préfet par circulaire du 06 juin 2019 rappelle les règles afférentes aux points d'eau incendie. Pour les bâtiments d'habitation isolés il est demandé qu'une ressource en eau délivrant 30m3 pendant une heure soit accessible par voie carrossable à une distance maximale de 200m, le Maire peut refuser les permis de construire si ces dispositions ne peuvent être remplies. D'ores et déjà, nous avons commandé la réfection d'un point d'eau et nous allons devoir faire contrôler le débit des poteaux incendie de la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations. L'autorisation lui est accordée à l'unanimité.

Délibération 1 : Aménagement de la RD67

C'était un engagement de campagne électorale.

Monsieur le Maire propose de déposer auprès du département une demande de subvention pour la réalisation de caniveaux sur le RD67.

Le projet consiste à étendre l'assainissement en traverse de la RD67. Cette extension partira de la route Hautes Moneresses à la route de l'Espérance côté gauche en direction d'Epieds sur une distance de 92 mètres. Une seconde section de 26 mètres sera réalisée face au 24, route de l'Obélisque d'Epieds.

Aucune observation

Aucune question

Pas de personne contre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à :

- déposer une demande de subvention auprès du département,
- signer tous documents afférents au projet dont la convention à intervenir avec le conseil départemental et
- valider le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
Objet: Aménagement de la RD67 - Exercices 2019 - 2020
Coût du projet : 17 991.96 € HT

Participants	Financement	TAUX
Département subvention	7 196.78 €	40 %
Fonds propres	10 795.18 €	60 %
TOTAL	17 991.96 €	100 %

Délibération 2 : Attribution d'une subvention à l'Association de Sauvegarde de l'Eglise

L'Association Buxérienne pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint Jacques de Compostelle sollicite une subvention de 350€. A l'appui de sa demande, elle présente un état de dépenses pour :

- travaux d'électricité : 675.19€ TTC
- travaux de nettoyage : 1 087.75€ TTC

Aucune observation

Aucune question

Pas de personne contre

Ce sur quoi, à l'unanimité, le conseil municipal accepte de lui accorder une subvention de 350€.

Délibération 3 : Plan de financement prévisionnel des travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'église et à la mairie

A la demande de la Préfecture, Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel des travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
Objet: Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Exercice 2019
Coût du projet : 10 899 € HT

Participants	Financement	TAUX
DETR subvention	4 313 €	39,57 %
Département	0 €	0 %
Sous total subventions publiques	4 313 €	39,57 %
Fonds propres	6 586 €	60,43 %
TOTAL	10 899 €	100 %

Malgré cet élément manquant, Monsieur le Préfet, a accordé par arrêté du 07 juin 2019 la subvention de 4 313€.

Aucune observation

Aucune question

Pas de personne contre

La délibération concernant le plan de financement prévisionnel des travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite est adoptée à l'unanimité.

Délibération 4 : Signature d'une convention entre le syndicat de gestion et de construction du gymnase de St André de l'Eure et la commune

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer une convention entre le Syndicat de Gestion et de Construction du Gymnase de Saint-André de l'Eure pour les élèves scolarisés au collège des 7 épis et la commune de La Boissière.

La participation financière de La Boissière s'élève à 50€.

Aucune observation

Aucune question

Pas de personne contre

Trois abstentions (Frédéric MENEAU, Isabelle BAGUETTE, Pierre DELEVALLEZ)

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention et à verser la somme de 50€.

Délibération 5 : Décisions Modificatives portant sur les comptes 61521, 60632, 6718, 2158

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modifications nécessaires à apporter au budget notamment pour une dépense imprévue, soit le solde de l'assainissement non collectif dû à la CAPE, les frais d'affranchissements et le rééquilibrage de certaines dépenses courantes notamment l'achat de matériaux qui devait être mis « en achats fournitures » et non en travaux.

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF 2019						
SECTION FONCTIONNEMENT						
Crédits (à ajouter)			Crédits (à retirer)			
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant	Type de dépenses
011	60632	1 000.00€	011	61521	1 000.00€	Achats petits matériels
011	6261	100.00€	67	6718	1 600.00€	Frais postaux et solde assainissement + bouche à incendie
023	023	1 500.00€				
TOTALUX		2 600.00€	TOTALUX		2 600.00€	
SECTION INVESTISSEMENT						
Crédits (à ajouter)			Crédits (à retirer)			
021	021	1 500.00€	21	2158	1 500.00€	Solde assainissement + bouche à incendie
TOTALUX		1 500.00€	TOTALUX		1 500.00€	

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de voter les décisions modificatives au Budget Primitif 2019.

Aucune observation.

Aucun avis contraire.

Aucune abstention.

Les modifications budgétaires sont adoptées à l'unanimité.

Délibération 6 : Détermination de la subvention du transport scolaire

Cette dernière a été fixée en 2018 à 30€ par élève. Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité, décide pour encourager ce type de transport de porter la subvention à 40€ par élève.

Les parents d'élèves seront invités à la prochaine rentrée scolaire pour fournir une copie du titre de transport.

Aucune observation.

Aucun avis contraire.

Aucune abstention.

La proposition de porter la subvention du transport scolaire à 40€ est adoptée à l'unanimité.

Délibération 7 : Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement 2020

Pierre DELEVALLEZ propose d'assumer cette tâche.

Aucune observation.

Aucun avis contraire.

Aucune abstention.

A l'unanimité le conseil municipal accepte de lui confier cette mission.

Délibération 8 : Résiliation de la Convention de Conseil en Energie Partagée

Cette délibération à la demande de Monsieur le maire est retirée de l'ordre du jour. En effet dans la perspective de la mise en place de panneaux voltaïques ou autres, sur les bâtiments communaux, la commune aura peut-être besoin de faire appel à ce conseiller.

Délibération 9 : Transfert en pleine propriété de la zone de Toisy situé à Gasny (Décision du conseil communautaire de SNA)

Le conseil communautaire de SNA a approuvé le transfert d'un terrain de la commune de Gasny à son profit.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les modalités financières et

patrimoniales correspondantes.

Aucune observation.

Aucun avis contraire.

Aucune abstention.

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ce transfert.

Délibération 10 : Modification du temps de travail de la secrétaire de mairie

Il est proposé au conseil municipal, eu égard à la charge de travail, de rajouter deux heures hebdomadaire à effet du 1^{er} septembre 2019.

Du fait de cette modification le temps de travail de Mme Vesile SAKIN sera porté à 16 heures par semaine.

Aucune observation.

Aucun avis contraire.

Aucune abstention.

A l'unanimité le conseil municipal approuve cette modification qui prendra effet le 1^{er} septembre 2019.

Communication d'une demande formulée par un habitant

Il s'agit d'une demande d'un habitant concernant le chemin vicinal 46.

Monsieur le Maire lit un extrait d'une note de synthèse établie pour répondre à cette demande. Ce sujet fera l'objet d'une délibération inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

Questions diverses

Cérémonie du 14 juillet 2019 : Vu l'indisponibilité d'une majorité de conseillers municipaux aucun évènement particulier n'est programmé.

Prochain conseil : Le prochain conseil aura lieu le samedi 14 septembre 2019.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire décide de clore la présente séance à douze heures.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Michel PATEZ', with a stylized flourish at the end.

M. Michel PATEZ